

# Pose de parquet sur plancher Rayonnant Électrique



PARQUETERIE  
BERRICHONNE

La pose sur les planchers rayonnants électriques nécessite quelques précautions particulières. Assurez-vous tout d'abord de la compatibilité du parquet sur ce type de support auprès de votre revendeur.

La résistance thermique des éléments associés (parquet, sous couche de désolidarisation, colle ...) ne doit pas dépasser  $0.15\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$  et la température de surface du parquet après la pose ne peut dépasser  $28^\circ\text{C}$ .

## Conditions de pose

Les planchers chauffants avec câbles électriques enrobés dans le béton doivent être conformes à la norme NF C 32-330 et installés selon la norme NF P 52-302.

Les planchers rayonnants électriques, constitués d'un câble chauffant et recouverts par un ouvrage de recouvrement de type chape ou dalle, doivent respecter les préconisations du CPT Plancher Rayonnant Electrique (cahier CSTB n° 3606).

L'épaisseur de la couche d'enrobage au-dessus des éléments chauffants (épaisseur de recouvrement) doit être comprise entre 5 et 6 centimètres maximum.

Une régulation doit être mise en place, tout particulièrement lors de la première mise en chauffe mais également pendant sa mise en œuvre, pour éviter des montées en température trop rapides.

Sur ce type de sol chauffant, nous préconisons une pose collée en plein ; cette pose permet une meilleure diffusion et répartition de la chaleur. Cependant, une pose flottante avec interposition de notre sous-couche adaptée est possible.

## Compatibilité de nos parquets sur Plancher Rayonnant Electrique

	Produits
Plancher rayonnant électrique « PRE »	Nati'v 11
	Nati'v 14
	Confluence 10
	Confluence 14
	Confluence Design 14

## Informations de mise en œuvre

La première mise en température des planchers rayonnants électriques doit être faite par l'installateur de chauffage électrique.

Le préchauffage ne peut commencer que trois semaines après la réalisation de l'ouvrage de recouvrement, et avant la mise en œuvre des revêtements de sols collés. La première journée de chauffe ne peut excéder deux heures, puis les périodes de chauffe peuvent être allongées d'au plus une heure par jour jusqu'aux limites imposées par le fonctionnement de la régulation. Ce programme est défini au préalable en accord avec le maître d'œuvre.

Interrompre le chauffage 48 heures avant la pose. Remettre le chauffage une semaine après la pose en augmentant progressivement la puissance par tranche journalière de  $5^\circ\text{C}$  jusqu'à la bonne température.

Pour la mise en œuvre, utiliser impérativement notre colle et/ou notre sous couche préconisées en ayant respecté au préalable les conditions citées ci-dessus.

## Précautions d'emploi

Le bon fonctionnement de ce procédé de chauffage suppose de ne pas bloquer son émission de chaleur (présence à même le sol d'un matelas, tapis épais, meuble bas ...) au risque de provoquer une élévation anormale de la température des éléments chauffants.

Cette montée en température peut entraîner des désordres tels que la dégradation du parquet (fissuration du bois).

Sensibiliser les futurs occupants par un marquage à proximité de l'installation « Chauffage électrique par le sol - Ne pas percer - Ne pas recouvrir - Laisser un espace libre d'au moins 3 cm entre tout élément mobilier et le sol ».

Veillez à maintenir un taux hygrométrique ambiant de 45 à 60% avant et après la pose. Nous vous recommandons d'utiliser un humidificateur ou un déshumidificateur électrique d'air afin d'avoir une humidité conforme proche de 50% dans l'habitation.